

RÈGLEMENT du CHAMPIONNAT UNCL 2019 MANCHE-ATLANTIQUE DUO

PRÉAMBULE - OBJECTIFS DU CHAMPIONNAT

Le CHAMPIONNAT UNCL 2019 MANCHE-ATLANTIQUE DUO (ci-après le CHAMPIONNAT) est organisé par l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et avec le concours des clubs partenaires des littoraux Atlantique et Manche. Le CHAMPIONNAT permettra de classer entre eux tous les bateaux jaugeés IRC en 2019 qui auront participé à au moins l'une des compétitions mentionnées ci-dessous, avec un équipage d'au plus deux personnes.

ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le CHAMPIONNAT est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'UNCL.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le CHAMPIONNAT est organisé avec le concours de :

Atlantic Course au Large
Centre Nautique de Lorient
Comité Nautique du Pays de Lorient
Société Nautique de la Baie de Saint-Malo
Société Nautique de la Trinité
Société des Régates Rochelaises
Royal Ocean Racing Club
Royal Yacht Squadron
Ville de Pornic
Voile Bretagne Sud
Yacht Club du Croesty Arzon
Yacht Club de Dinard

ARTICLE 3 – PROGRAMME

15 compétitions sont inscrites au programme du CHAMPIONNAT :

19 – 22 avril	SPI OUEST FRANCE	SNT
3 – 5 avril	DUO DEMI CLE	ACL
15 – 19 mai	GASCOGNE 45/5	SRR
30 mai – 1 juin	ARMEN RACE	SNT
8 -9 juin	100 MILLES ET UNE NUIT	YCD
8 – 11 juin	GRAND PRIX DU CROESTY	YCCA
16 – 22 juin	DUO CATAMANIA	Voile Bretagne Sud, YCCA
3 – 6 juillet	PORNIC – BAIONA	Ville de Pornic
7 – 9 juillet	LA TRINITE COWES	SNT
9 – 11 juillet	BAIONA – LA ROCHELLE	Ville de Pornic
12 juillet	COWES DINARD	RORC, RYS, YCD, SNBSM
28 juillet – 3 août	CELTIKUP OCEANIQUES	CNPL
3 août – 9 août	ROLEX FASTNET RACE	RORC
7 – 8 septembre	CHERBOURG RACE	RORC, YCC
20 – 22 septembre	L'ATLANTIQUE LE TELEGRAMME	CNL

ARTICLE 4 – BATEAU CLASSÉ

Tout Bateau doté d'un certificat de jauge IRC en cours de validité ayant participé à l'une des compétitions citées ci-dessus sera classé dans le CHAMPIONNAT. L'armement de sécurité du bateau devra être conforme à celui notifié dans l'avis de course du club organisateur de la compétition.

L'attention des clubs organisateurs d'une compétition se déroulant sur plusieurs jours consécutifs et incluant une course au large est attirée sur les règles 21.1.5.d) et 21.1.5.e) de la Règle IRC 2019.

ARTICLE 5 – CONTROLE DE JAUGE PAR L'AUTORITÉ DE RATING (UNCL)

L'Autorité de Rating peut demander au propriétaire de tout bateau participant au CHAMPIONNAT de soumettre son bateau à une procédure d'Endorsement ou à un contrôle de jauge, éventuellement dans le cadre d'une procédure de révision de rating (Voir Règle IRC, article 9). Une telle demande peut intervenir à tout moment et sera adressée par courriel (avec accusé de réception – courrier recommandé le cas échéant). En cas de refus du propriétaire d'y répondre favorablement, les résultats de son bateau sur les compétitions inscrites au programme du CHAMPIONNAT ne seront pas pris en compte dans le classement dudit CHAMPIONNAT.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

Il est de la responsabilité du club organisateur de respecter en tout point le document intitulé « Cahier des Charges des Championnats UNCL – COMMUNICATION », sur lequel ce club s'est engagé avant le premier évènement du programme défini à l'article 3 de ce règlement.

ARTICLE 7 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

7-1 Classement individuel

Pour qu'un bateau puisse cumuler les points de chaque compétition à laquelle il participe, il faut que le propriétaire (ou copropriétaires), personne physique ou morale, soit le même pendant la durée de sa participation à ce CHAMPIONNAT. La continuité dans la composition d'un équipage d'une compétition à une autre sera appréciée par l'UNCL.

7-2 Établissement du classement

L'UNCL établit le classement du CHAMPIONNAT à partir du classement Duo de chaque compétition. Pour que le classement Duo d'une compétition soit pris en compte dans le CHAMPIONNAT, il faut au moins 10 bateaux au départ.

L'organisateur d'une compétition a l'obligation d'imposer un parcours unique à tous les bateaux participants afin de pouvoir établir un classement général (toutes classes). Il peut néanmoins, au regard du nombre de bateaux inscrits, établir des classes distinctes et classements intermédiaires appropriés en collaboration avec l'UNCL.

Le classement du CHAMPIONNAT se fait en retenant les points obtenus sur les 5 meilleurs résultats en points des 15 épreuves inscrites au programme.

7-3 Attribution des points pour le classement du CHAMPIONNAT

Chaque participation à une compétition remplissant les conditions précisées à l'article 7.2 (paragraphe 1) donne droit à un nombre de points attribué en fonction de sa place au classement général de cette compétition. L'attribution de ces points s'effectue selon le barème de la table de type Cox-Sprague disponible sur le site Internet de l'UNCL.

Si des classes sont établies sur une compétition distincte, et en cas de parcours distincts selon ces classes, les classements par classe seront alors intégrés, pour chaque classe, au classement général du CHAMPIONNAT et les points attribués selon la table de type Cox Sprague précitée.

7-4 Publication des classements du CHAMPIONNAT

L'UNCL publiera sur son site Internet les classements généraux provisoires puis définitifs du CHAMPIONNAT, et les communiquera à tous les clubs organisateurs des compétitions figurant au programme.

ARTICLE 8 – ARBITRAGE DES ÉGALITÉS

À l'issue des compétitions du CHAMPIONNAT, en cas d'égalité de points, la meilleure place au classement général du CHAMPIONNAT sera déterminée en tenant compte du résultat obtenu dans la compétition ayant réuni le plus de participants.

ARTICLE 9 - REMISE DES PRIX

Les vainqueurs seront récompensés lors de la Nuit de la Course au Large 2019.